

**DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS RÉGIONALES  
DIRECTION DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE ET DES ENQUÊTES**

**COMMISSION DU BAPE SUR L'INDUSTRIE PORCINE**

**QUESTION :**

*Les chiffres suivants sur la production porcine au Québec (données 2001) ont été présentés par une citoyenne :*

- 3,45 millions de porcs-places autorisés
- 4,3 millions de porcs en inventaire

*Elle demande comment peut-on expliquer un tel écart entre ces deux chiffres ?*

**RÉPONSE :**

Le gouvernement du Québec, par voie de communiqué, a précisé la donnée de porcs en inventaire le 16 mai 2002 (voir annexe). À partir des données officielles publiées par Statistiques Canada. Celles-ci indiquent que le cheptel en inventaire le 15 mai 2001 était de 4,3 millions de porcs, soit le nombre de porcs présents sur le territoire québécois à ce moment.

- Le chiffre de 3,45 millions de porcs-place est une évaluation théorique basée sur une quantité de porcs produits estimée à 7,1 millions en 2001 prenant en considération le cycle de production de cet élevage.
- Il faut mentionner que les bases de données actuelles du MENV ne permettent pas de dresser un bilan complet du cheptel porcin autorisé depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la qualité de l'environnement le 21 décembre 1972.

Le cheptel porcin existant sur le territoire est nécessairement composé :

- Du cheptel existant avant l'entrée en vigueur de la loi sur la qualité de l'environnement en 1972 et plus tard le cheptel existant au 10 juin 1981 pour lesquels un certificat d'autorisation du MENV n'est pas requis pour exploiter en autant que la réglementation (exigences d'entreposage, épandage, etc.) est respectée;
- Du cheptel supplémentaire exploité en vertu et conformément à des certificats d'autorisation émis pour des établissements qui ne pouvaient pas se prévaloir des exemptions mentionnées à l'item précédemment (nouveaux établissements, agrandissement, etc.).
- Globalement sur l'ensemble du territoire agricole du Québec, les porcs autorisés ne peuvent donc pas constituer obligatoirement la totalité du cheptel présent sur un territoire.

Le nombre de porcs en inventaire est donc une donnée complètement différente du nombre de porcs autorisés. Ces deux concepts ne peuvent pas se comparer et représentent des réalités totalement différentes.

- La variation entre les données de Statistiques Canada et celles du gouvernement du Québec peut s'expliquer par les différentes méthodologies d'évaluation (enquêtes trimestrielles, recensement aux 5 ans, nombre de porcs abattus), par les facteurs d'élevage (cycle de production selon le type de bâtiment, les périodes de « vides » sanitaires, etc.) et finalement par la présence de cheptels non autorisés dans certaines porcheries.

Le Ministère est à concevoir un véritable système d'information de gestion de données qui permettra d'obtenir, en temps réel, les informations précises et à jour concernant la situation agricole au Québec, à l'échelle des municipalités, des MRC et des bassins versants, notamment sur les cheptels autorisés. Le développement de ce système s'inscrit spécialement dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement sur les exploitations agricoles. Le nouveau système en développement permettra dès lors de suivre de plus près les informations concernant la production animale ayant des impacts environnementaux.

À l'heure actuelle, les seules données historiques précises concernant la production porcine en particulier sont celles des deux dernières années :

2000-2001 : 38021 nouvelles unités animales de suidés\*

2001-2002 : 36964 nouvelles unités animales de suidés\*

avril 2002 à aujourd'hui : 2717 nouvelles unités animales de suidés\*